

B.P.J.E.P.S

ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET CULTURELLE

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION DE NIVEAU 4



2025-2026

22/09/2025

Au 10/07/2026

ARLES



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISES

Le BPJEPS spécialité « Animateur », mention « Animation Socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique, organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est attendu, en complément des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et de concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables pour la structure. L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action. Il peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- Encadrer tout type de public, dans tout lieu d'accueil ou de pratique au sein duquel il/elle met en place un projet.
- Encadrer des activités de découverte, d'animation et d'éducation.
- Construire des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage.
- Accompagner des publics dans la réalisation de leurs projets.



ORGANISATION DE LA FORMATION

D'une durée de 1386 heures, la formation s'organise sur le principe de l'alternance, formation en Centre et stage en Entreprise :

• FORMATION EN CENTRE : 700 H

La formation est constituée des 4 blocs de compétences suivant :

- Bloc 1 : Mise en œuvre d'un projet d'animation
- Bloc 2 : Valorisation des activités du champ de l'animation
- Bloc 3 : Conduite de séances d'animation
- Bloc 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble »

• L'ALTERNANCE EN ENTREPRISE : 686 H

Partie intégrante de la formation, les objectifs de l'alternance sont l'acquisition et l'application de connaissances, savoir-faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d'animateur socioéducatif et culturelle.

PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS

Professionnels des structures relevant du champ de l'animation et du secteur social et médico-social et proposant des activités en direction tout type de public Structures intervenant dans les domaines de l'insertion sociale, socioprofessionnelle, 3ème âge, publics en situation de handicap, Accueil Collectif de mineur





CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « animation sociale » du BPJEPS. Elles sont établies sur la qualification ou bien sur l'expérience attestée.

- ✓ Être titulaire d'un :
 - De l'un des certificats relatifs au secourisme suivant :
 - A minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I (PSC1) ou équivalent
 - Le certificat de sauveteur secouriste (SST) en cours de validité
- ✓ Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures



SELECTION

Le candidat doit récupérer un dossier de candidature. Celui-ci remet un dossier complet à l'organisme de formation. Le dossier comprend toutes les pièces justificatives demandées (CV, diplômes, photos,...), accompagné d'un dossier de motivation retraçant l'expérience du candidat.

Les candidats répondant aux conditions d'accès et ayant remis un dossier complet seront convoqués à des tests de sélection se déroulant en 2 temps :

- Épreuve écrite (2 h), sur un thème en lien avec les métiers de l'animation
- Épreuve orale individuelle (15/20 min), durant laquelle le candidat présente son expérience en matière d'animation et explicite sa motivation.



CALENDRIER

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Date limite de dépôt de dossier | Mardi 02/09/2025 |
| Dates de sélection | Lundi 08/09/2025 |
| Démarrage de la formation | 22/09/2025 |
| Fin de la formation | 10/07/2026 |



FINANCEMENT

Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre potentielle éligibilité à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Sous réserve de renouvellement, vous pouvez bénéficier d'un financement Région/FSE pour la prise en charge de l'intégralité du coût de la formation. Pour être éligible à ce financement, vous devez :

Pour les moins de 26 ans : être inscrit auprès de la mission locale de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : être inscrit auprès du France Travail de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.

Pour les personnes percevant le RSA : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre accompagnateur social (conseiller, assistante sociale) pour la formation visée.

Pour les personnes ayant le statut de travailleur handicapé : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de l'organisme qui vous accompagne (Cap Emploi, ...) pour être positionné sur cette formation.

Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter



FORMATIC
La formation qui vous anime

www.formatic-arles.fr

Renseignements et inscriptions :

FORMATIC - ARLES

Tél. 04 90 93 75 26 –

contact@formatic-arles.fr

FORMATIC – AVIGNON

Tél. 04 65 00 02 32 –

contact@formatic-avignon.fr